

Objets nazis sur Yahoo: condamnation symbolique aux US

C'est quasiment la fin d'une long feuilleton qui dure depuis plusieurs années. Ce mardi, le Parquet de Paris a demandé une condamnation purement symbolique contre le géant américain de l'Internet Yahoo et son ex-président Tim Koogle.

Rappel des faits: en 2001, l'Amicale des déportés d'Auschwitz et des camps de Haute-Silésie, et le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap) portent plainte contre le portail américain car des objets nazis sont en vente sur son service d'enchères en ligne. **Dispense de peine** Le procureur David Peyron a estimé qu'une condamnation réelle pour « *apologie de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité* » de l'ex-président ou de Yahoo était inutile puisque la société américaine a définitivement mis fin au printemps dernier aux enchères qui posaient problème même si ce retrait a pris du temps, salissant d'autant l'image de marque du portail. En effet, une première décision de justice en 2000 l'avait obligé à retirer ces objets de la vente. Néanmoins, le tribunal correctionnel a rejeté au début de la procédure les arguments de Yahoo, qui estimait que la justice française n'était pas compétente territorialement et que les faits étaient prescrits.